

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

**TROISIEME REUNION DU COMITE D'ETAT-MAJOR (CEM)
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS)
25 AVRIL 2005
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**CONCLUSIONS DE LA TROISIEME REUNION
DU COMITE D'ETAT-MAJOR**

**CONCLUSIONS DE LA TROISIEME REUNION
DU COMITE D'ETAT-MAJOR**

25 AVRIL 2005, A ADDIS ABEBA

1. La troisième réunion du Comité d'Etat-major (CEM) du Conseil de Paix et de Sécurité (PSC) s'est tenue à Addis Abéba, le 25 avril 2005, pour considérer la situation au Darfour. La réunion consistait en un suivi de la visite d'une équipe d'évaluation, dirigée par l'Union africaine, qui s'est rendue dans la région du Darfour, au Soudan, du 10 au 22 mars 2005, et du rapport dressé à l'issue ainsi que des recommandations faites sur le renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).
2. L'ouverture de la réunion a été faite par l'Ambassadeur du Royaume du Lesotho, Son Excellence M.H. Leteka, le président du PSC pour le mois d'avril 2005, suivie de quelques remarques préliminaires par le Commissaire Paix et Sécurité, avant l'installation du cadre de la réunion.
3. Conformément aux règles de procédure du PSC, la réunion a été présidée par le Colonel M. Mahao, Conseiller à la Défense du Royaume du Lesotho, et a enregistré la participation d'experts militaires et de police des pays membres du Conseil de Paix et de Sécurité, à l'exception de la République du Gabon et de la République du Togo.
4. La réunion a examiné le rapport de la mission d'évaluation au Darfour, dirigée par l'Union africaine, ainsi que les propositions faites pour le renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan, pour un effectif total de 5887 personnels pour la composante militaire et de 1560 pour la composante police civile. Le Comité a reçu un briefing détaillé du Commandant de la Force et du Commissaire de la Police, et entendu les observations faites par la partie soudanaise sur les propositions soumises au CEM pour le renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan.
5. Ayant pris connaissance des questions pertinentes contenues dans le rapport et des contributions faites par le Commandant de la Force et le Commissaire de la Police, ainsi que des observations soulevées par le Gouvernement du Soudan, et après d'intenses débats, le Comité est arrivé aux conclusions suivantes :
 - a. La situation sécuritaire au Darfour s'est légèrement améliorée mais reste toutefois à un niveau inacceptable, du fait du non-respect par les parties de l'Accord Humanitaire de Cessez-le-feu du 8 avril 2005.

- b. Les effectifs de la Mission de l'Union africaine au Soudan sur le terrain sont très faibles pour faire face aux problèmes de sécurité. Par conséquent, le besoin s'est fait sentir de renforcer la Force, en augmentant ses effectifs et en lui fournissant le soutien logistique nécessaire.
- c. Les effectifs de 5887 personnels proposés par l'équipe d'évaluation pour la composante militaire présentent des lacunes importantes pour satisfaire les exigences d'une force militaire organisée à la demande, notamment en ce qui concerne les unités d'appui au combat et de soutien nécessaires pour faire face à la situation au Darfour. En conséquence, le Comité a considéré que la structuration de la Force, telle que présentée par le Commandant de la Force, est plus réaliste pour faire face à la situation.
- d. Le Comité recommande au Conseil de Paix et de Sécurité de considérer le renforcement de la composante militaire de la Mission de l'Union africaine au Soudan pour un effectif total de 6171 personnels, répartis comme suit :

- **Force de protection**

- **-Etat-major de Force (EMF)**

-Réserve Etat-major de Force	120
-Compagnie légère du Génie	100
-Equipe d'artificiers	10
-Section de Police Militaire	60
-Compagnie de commandement EMF	196
-Etat-major commandement (dont 10 personnels internationaux)	66
-Centre d'opérations conjoint	05

Total **557**

- **-Secteurs**

-Un bataillon d'infanterie pour les secteurs 1,2,3 & 8, soit 680 x 4	= 2720
-Un bataillon d'infanterie pour les secteurs 4,5,6 & 7, soit 538 x 4	= 2152
-Une section d'infanterie (Abéché)	40

Total	4912
--------------	-------------

- **Observateurs militaires**

-Observateurs UA	542
-Médiation tchadienne	32
-Partenaires UA	32
-Représentants des parties	96

Total	702
--------------	------------

Total général (557 + 4912 + 702) = 6171

e. La composante Police Civile devrait être renforcée pour un effectif total de 1560 personnels.

6. Ayant noté que la composante Police Civile doit opérer en collaboration étroite avec la Police du Gouvernement du Soudan, le Comité a soulevé de sérieuses préoccupations quant à la capacité de la première à accomplir effectivement ses fonctions dans les zones placées sous le contrôle des Mouvements et où la Police du Gouvernement du Soudan n'est pas déployée pour des raisons évidentes, particulièrement compte tenu du fait que la composante Police Civile de la MUAS n'a pas les pouvoirs d'arrêter et la capacité de faire des investigations criminelles.

7. Le Comité a noté les performances louables réalisées par la Mission de l'Union africaine au Soudan, malgré toutes les contraintes, et recommande au Conseil de Paix et de Sécurité d'approuver la structuration proposée, tout en étudiant les possibilités permettant à la composante Police Civile d'être efficace dans les zones placées sous le contrôle des Mouvements, pour permettre à la Mission d'avoir les capacités de faire face à la situation au Darfour.

Addis Abéba, le 25 avril 2005